

YUHUA XIA

Institut national des langues et civilisations orientales
Institut français de recherche sur l'Asie de l'Est

La contrainte selon l'Oulipo : anomalie de définition ou stratégie de légitimation¹

Qui dit Oulipo dit contrainte². Dès son *Premier manifeste* (1962), l'Oulipo place ce concept au cœur de son approche littéraire. La littérature oulipienne se définit comme une littérature sous contraintes³. Néanmoins, peut-on affirmer la réciproque,

1 Cet article a bénéficié des retours conversationnels fournis par les assistants IA Claude-2-100k et Claude-instant-100k développés par Anthropic, contribuant à améliorer la lisibilité et l'expression. Aussi, nous remercions vivement les évaluateurs anonymes dont les conseils avisés ont permis d'affiner la qualité de ce texte.

2 Cette affirmation peut désormais être contestée, tant par des membres de l'Oulipo que par des théoriciens extérieurs au groupe. Par exemple, Jacques Roubaud précise en 2001 que la contrainte n'est qu'une stratégie parmi d'autres pour atteindre le but de potentialité de l'Ouvrir, tout en reconnaissant qu'elle en constitue la principale et que « le nom d'Oulipo, la littérature oulipienne, sont généralement associés à l'idée de contrainte ». J. Roubaud, « Notes sur l'Oulipo et les formes poétiques », [dans :] M. Bénabou *et al.*, *Un art simple et tout d'exécution*, Belval, Circé, 2001, p. 21. De même, Cécile De Bary souligne dans une étude de 2014 que les pratiques oulipiennes ont évolué depuis sa création en 1960 : « Les projets littéraires, à la fois individuels et oulipiens [des membres de l'Oulipo], passent plus ou moins par la contrainte. [...] La formule personnelle, souvent complexe, tend à prédominer ». C. De Bary, *Une nouvelle pratique littéraire en France. Le groupe Oulipo de 1960 à nos jours*, Lewiston, Edwin Mellen Press, 2014, p. 79. Notre formulation correspond donc à une vision orthodoxe ou généralement admise qui peut désormais être nuancée.

3 M. Bénabou, J. Roubaud, « Qu'est-ce que l'Oulipo ? », [dans :] *Oulipo*, <https://www.ouliipo.net/fr/oulipiens/o>.

à savoir que toute littérature sous contraintes est oulipienne ? Les oulipiens répondent par la négative. Se donnant pour mission de découvrir et inventer des contraintes, l'Ouvroir ne prétend pas en détenir l'exclusivité d'utilisation ou de création. De plus, le terme « contrainte » n'est pas rigoureusement défini dans le manifeste fondateur. Selon Jacques Roubaud, François Le Lionnais, père-fondateur de l'Oulipo, n'en propose qu'une définition « opératoire »⁴ dans le *Premier manifeste*⁵. Cette absence de définition stricte laisse place à différentes interprétations du concept, aussi bien parmi les oulipiens que par des théoriciens extérieurs au groupe. Ainsi, Marcel Bénabou, oulipien depuis 1970, s'attache dans un article de 1983, intitulé « La règle et la contrainte », à formuler une conception plus étroite de la contrainte, la distinguant de la « règle » :

On accepte la règle, on tolère la technique, on refuse la contrainte. Parce qu'elle apparaît comme une règle non nécessaire, un redoublement superflu des exigences de la technique, et qu'à ce titre elle ne relève plus, nous dit-on, de la norme admise, mais du procédé, donc de l'exagération et de l'outrance.⁶

Pour récapituler cette conception distinguant règle et contrainte, Bernardo Schiavetta et Jan Baetens

4 « Contraintes du vocabulaire et de la grammaire, contraintes des règles du roman (division en chapitres, etc.) ou de la tragédie classique (règle des trois unités), contraintes de la versification générale, contraintes des formes fixes (comme dans le cas du rondeau ou du sonnet), etc. ». F. Le Lionnais, « Le premier manifeste », [dans :] Oulipo, *La Bibliothèque Oulipienne*, Paris, éditions Ramsay, vol. 2, 1987, p. V. Historiquement liée aux poésies dramatique et épique et caractérisant la poésie lyrique, la contrainte connaît donc une évolution de la conventionnalité à la non-conventionnalité, avant d'être réactivée par l'Oulipo.

5 J. Roubaud, « La mathématique dans la méthode de Raymond Queneau », [dans :] Oulipo, *Atlas de littérature potentielle*, Paris, Gallimard, 1981, p. 53.

6 M. Bénabou, « La règle et la contrainte », [dans :] *Pratiques*, 1983, n° 39, p. 102.

avancent dans le quatrième numéro de *Formules* (2000), intitulé « Qu'est-ce que les littératures à contraintes ? », l'idée que « la contrainte serait une sorte d'excès par rapport aux règles admises »⁷. Christelle Reggiani établit quant à elle dans le même numéro une distinction entre les « contraintes d'écriture », caractérisées par leur formulation explicite, et les « contraintes discursives » qui « participent d'une nécessité conversationnelle » implicite⁸. Dans le numéro suivant, la revue propose une « définition provisoire » de la contrainte résumant les contributions précédentes. Elle la définit comme des « prescriptions textuelles (explicites, ou pouvant être explicitées) peu canoniques, souvent très contraignantes mais toujours totalement obligatoires, que l'on emploie systématiquement lors de la rédaction et/ou de la lecture d'un texte donné »⁹. Cette définition n'est pas définitive car impliquant « une série indéfinie de degrés, sans qu'un seuil discriminatoire puisse être fixé sans arbitraire »¹⁰. Dans une étude plus récente (2021), Reggiani met à jour sa définition, appelant la contrainte une « règle d'écriture [...] délibérément choisie [...] et d'une façon ou d'une autre en excès par rapport aux conventions [...] en vigueur dans le champ littéraire considéré »¹¹. Le mérite de cette nouvelle définition est de replacer le caractère « peu canonique » dans un contexte historique et social, résolvant d'une certaine manière le problème de l'objectivité.

Malgré la diversité des définitions, la non-conventionnalité semble faire consensus pour caractériser

7 B. Schiavetta, J. Baetens, « Définir la contrainte ? », [dans :] *Formules*, 2000, n° 4, p. 24.

8 C. Reggiani, « Contrainte et littéralité », [dans :] *Formules*, 2000, n° 4, p. 10.

9 Édition de la revue, « Éditorial », [dans :] *Formules*, 2001, n° 5, p. 7.

10 *Ibidem*.

11 C. Reggiani, « De la contrainte à la forme ? », [dans :] *Contemporary French and Francophone Studies*, 2021, vol. 25, n° 5, p. 539.

la contrainte. Une représentation fréquente consiste à considérer l'Oulipo et la littérature à contraintes qu'il représente comme une anomalie dans le paysage littéraire moderne. Cependant, cet article entend nuancer cette vision : à rebours de la mise en avant habituelle de l'invention et la « rébellion » de l'Oulipo incarnées par la contrainte, on montrera ses revendications de continuité avec la tradition littéraire ; en même temps, on se gardera d'être dupé par ses postures trompeuses. Même s'il ne prétend pas avoir inventé les contraintes (voire le nie), l'Oulipo reste le parrain de la contrainte, signifiant flottant qui lui permet de se construire une identité propre dans le champ littéraire, identité qu'il recherche activement.

L'Oulipo comme prétendant à la continuité

On revient à la « définition opératoire » de la contrainte par Le Lionnais dans le *Premier manifeste*. Roubaud s'appuie sur cet exemple pour montrer que le statut de la contrainte « n'est pas posé à priori différent de celui des contraintes élaborées par la tradition »¹². De même, dans le tableau de « la classification des travaux de l'Oulipo » (1974) de Raymond Queneau, la « prosodie classique française », le quatrain, le sonnet ou la « tragédie classique » côtoient des inventions oulipiennes comme le « drame alphabétique » de Georges Perec ou les « rimes hétérosexuelles » de Noël Arnaud¹³. Cette volonté de souligner la continuité des travaux oulipiens par rapport à la littérature antérieure se reflète également dans les deux axes d'activités définis par l'Ouvroir dès sa création, « les deux mamelles de l'Oulipo »¹⁴, si on reprend l'expression d'Hervé Le

12 J. Roubaud, « La mathématique... », *op. cit.*, p. 53.

13 Le tableau est reproduit dans l'*Atlas de la littérature potentielle*. Oulipo, *Atlas...*, *op. cit.*, p. 74-77.

14 H. Le Tellier, *L'Esthétique de l'Oulipo*, Bordeaux, Le Castor Astral, 2006, p. 7.

Tellier : le synthoulipisme (invention de nouvelles contraintes) et l'anoulipisme (recherche de contraintes déjà existantes dans des œuvres du passé)¹⁵, avec de subtils passages entre les deux¹⁶. On y reviendra. Ainsi, lorsque Le Tellier revient sur la genèse de l'Oulipo, il parle d'une « démarche novatrice de création littéraire »¹⁷, mais nuance aussitôt dans une note de bas de page que cette nouveauté réside dans « son caractère systématique et exploratoire » plus que dans son originalité, parce que « l'importance de la contrainte pour la création (littéraire ou autre) a été trop soulignée pour qu'on en fasse ici la défense »¹⁸.

De Bary a donc raison de noter l'absence d'icône dans la relation de l'Oulipo à la littérature antérieure¹⁹. Il faut remettre cette obsession de la continuité dans son contexte socio-historique et l'envisager sous l'angle de la lutte pour la légitimité littéraire. Malgré son influence actuelle mondiale²⁰, l'Oulipo a longtemps été marginalisé dans le champ littéraire français²¹. Il s'établit difficilement face aux « esthétiques de l'informe » de l'entre-deux-guerres²² et de l'avant-garde²³. Sa consécration progressive après les années 1980 est aussi liée à la « fin des avant-gardes » selon De Bary²⁴. Selon Roubaud, l'Oulipo est « traditionnel d'après les traditions »²⁵, mais si « en inscri[van]t les pratiques oulipiennes dans la tradition littéraire, l'Oulipo s'oppos[e]

15 F. Le Lionnais, « Le premier manifeste », *op. cit.*, p. V.

16 *Ibidem*, p. VI.

17 H. Le Tellier, *L'Esthétique de l'Oulipo*, *op. cit.*, p. 8.

18 *Ibidem*.

19 C. De Bary, *Une nouvelle pratique littéraire...*, *op. cit.*, p. 49.

20 Cf. C. Bloomfield, *Raconter l'Oulipo (1960-2000) : Histoire et sociologie d'un groupe*, Paris, Honoré Champion, 2017.

21 C. De Bary, *Une nouvelle pratique littéraire...*, *op. cit.*, p. 48.

22 C. Reggiani, « De la contrainte... », *op. cit.*, p. 541.

23 C. De Bary, *Une nouvelle pratique littéraire...*, *op. cit.*, p. 48.

24 *Ibidem*, p. 49.

25 J. Roubaud, *Poésie, etcetera, ménage*, Paris, Stock, 1995, p. 206.

à la quête de l'innovation radicale prônée par certaines avant-gardes »²⁶, on pourrait également considérer qu'il se positionne comme « avant-gardiste d'après les avant-gardes » lorsqu'on entend le terme « avant-garde » comme situation temporelle et non concept figé.

Ainsi, contrairement à ce qu'on laisse souvent sous-entendre, la continuité revendiquée par l'Oulipo s'inscrit davantage dans une tradition hétérodoxe que dans les grands classiques. De ce fait, si on revient sur l'anolipisme qui s'intéresse à la littérature antérieure, on distingue deux approches différentes répondant à des visées distinctes. L'une est l'appropriation de « structures existantes », comme l'emploi du lipogramme dans *La disparition* par Georges Perec, qui « oulipise » cette vieille figure de style²⁷ en composant une histoire de la disparition²⁸. L'autre est l'exhumation de règles d'écriture peu canoniques, à l'instar de la recherche de Michèle Métail sur les « poèmes de formes variées » dans la Chine ancienne²⁹ : c'est spécifiquement cette seconde activité, systématisée par la rubrique « Érudition » des réunions mensuelles du groupe, qui incarne sa tentative de construire un corpus pré-oulipien et de quêter la continuité. Ces « prédécesseurs » reconnus sont baptisés avec humour les « plagiaires par anticipation » de l'Oulipo³⁰. La liste sélective

26 V. Tahar, « Avant l'Oulipo : le plagiat par anticipation », [dans :] C. Bloomfield, C. Lesage (dir.), *OULIPO*, Paris, Bibliothèque nationale de France/Gallimard, 2014, p. 120.

27 Cf. G. Perec, « Histoire du lipogramme », [dans :] Oulipo, *La littérature potentielle*, Paris, Gallimard, 1973, p. 77-93.

28 J. Roubaud, « La mathématique... », *op. cit.*, p. 55.

29 Cf. M. Métail, « Poétique curieuse dans la Chine ancienne : Analyse des poèmes de formes variées », thèse de doctorat, Inalco, Paris, 1994.

30 François Le Lionnais introduit ainsi cette notion dans le *Second manifeste* (1973) : « Il nous arrive parfois de découvrir qu'une structure que nous avons crue parfaitement inédite, avait déjà été découverte ou inventée dans le passé, parfois dans un passé lointain. Nous nous faisons un devoir de reconnaître un tel état de choses en qualifiant

publiée dans *OULIPO : L'abécédaire provisoirement définitif* (2014), dirigé par les deux oulipiens Michèle Audin et Paul Fournel, met en évidence que même pour les grands classiques ou les grands auteurs canoniques qui y figurent tels que la Bible, Homère ou Victor Hugo³¹, ce ne sont pas leurs passages les plus célèbres qui justifient leur entrée, mais bien des procédés d'écriture marginalisés ou peu connus : pour la Bible ce sont les « diverses acrostiches et poèmes alphabétiques » des Psaumes, pour Homère la « poétique de la liste » du « Catalogue des vaisseaux » dans *l'Iliade*, ou encore pour Victor Hugo des formes poétiques inhabituelles comme les « vers en écho » de *La Chasse du Burgrave*³².

On comprend donc la nuance apportée par Jacques Jouet lorsqu'il propose l'« affirmation de la continuité » comme « une des idées manifestes de la contrainte » : en se référant aux Grands Rhétoriciens ou aux Troubadours, l'Oulipo cherche moins à s'inscrire dans la tradition classique³³ qu'à se créer des prédécesseurs légitimant sa modernité. Comme l'explique Le Tellier, « toute modernité réactive des références anciennes »³⁴. De Bary constate pour sa part que le rapport de l'Oulipo à la tradition littéraire lui permet d'« assurer un traditionalisme dans un champ littéraire dominé par l'avant-garde »³⁵. On peut également considérer que cette démarche vise à y asseoir un modernisme autre que celui des avant-gardes : Perec, écrivain s'établissant

les textes en cause de "plagiats par anticipation". Ainsi justice est rendue et chacun reçoit-il selon ses mérites ». F. Le Lionnais, « Le second manifeste », [dans :] Oulipo, *La Bibliothèque...*, op. cit., p. XI.

31 M. Audin, P. Fournel (dir.), *OULIPO : L'abécédaire provisoirement définitif*, Paris, Larousse, 2014, p. 195.

32 Cf. M. Audin, P. Fournel (dir.), *OULIPO : L'abécédaire...*, op. cit., p. 195-205.

33 J. Jouet, « Avec les contraintes (et aussi sans) », [dans :] M. Bénabou et al., *Un art simple...*, op. cit., p. 34-35.

34 H. Le Tellier, *L'Esthétique de l'Oulipo*, op. cit., p. 19.

35 C. De Bary, *Une nouvelle pratique littéraire...*, op. cit., p. 49.

en marge du Nouveau Roman et de *Tel Quel*, incarne au mieux ce modernisme alternatif, promu par l'Oulipo à travers son rapport stratégique à la tradition.

L'Oulipo comme créateur de concepts

Si les revendications de continuité constituent chez l'Oulipo une stratégie de légitimation face aux avant-gardes, cette posture se retrouve aussi dans ses règles de fonctionnement interne. Le Tellier, futur président de l'Ouvroir et lecteur de Bourdieu, campe ainsi un Oulipo désintéressé en accusant les « avant-gardes proclamées » dans *Esthétique de l'Oulipo* (2006) :

On ne saurait enfin non plus nier chez les avant-gardes proclamées (on excusera le pléonasme) l'omniprésence des enjeux de pouvoir, du Groupe surréaliste à *Tel Quel*. Ces enjeux dominent parfois tout débat théorique, les revirements et les révisions n'ayant pour objectif que le contrôle du mouvement. Les querelles littéraires, souvent, visent à contester des monopoles, et les groupes contestataires à constituer des contre-monopoles. [...] L'Oulipo ne vise pas à une quelconque domination du monde littéraire [...]. Il ne s'empare pas d'un Hegel, ni d'un Freud, ni de quiconque d'ailleurs, à des fins de théorisation. S'intéressant à des structures et rien qu'à des structures, l'Ouvroir se limite à les chercher dans les œuvres, et à en créer de nouvelles.³⁶

L'Oulipo « s'intéresse à des structures et rien qu'à des structures ». Cependant, le choix du terme « structure » par Le Tellier pour qualifier leur démarche, plutôt que le mot « contrainte » habituellement employé, semble révélateur. En effet, c'est justement la notion de contrainte qui constitue à la fois l'arme principale de l'Ouvroir pour s'imposer dans le monde littéraire, et sa tentative principale de théorisation.

Certes, en théorie, la contrainte « n'est pas l'apanage des oulipiens »³⁷, puisque ces derniers, « en admettant l'existence des plagats par anticipation, ont reconnu

36 H. Le Tellier, *L'Esthétique de l'Oulipo*, op. cit., p. 19-20.

37 C. De Bary, *Une nouvelle pratique littéraire...*, op. cit., p. 7.

implicitement l'existence d'un corpus extra-oulipien d'œuvres à contraintes »³⁸. De plus, ils considèrent les contraintes qu'ils inventent comme des outils qu'ils mettent volontiers à disposition d'autres pour s'en servir. « La contrainte est altruiste »³⁹, affirme Jouet.

Cependant, dans les faits, il est difficile de parler de contrainte sans référer à l'Oulipo, comme l'admettent certains théoriciens⁴⁰. Cette association n'a rien de naturel ou de spontané : elle résulte des efforts déployés par l'Ouvroir pour s'assurer une forme de monopole sur ce concept, au prix de revirements et de révisions.

Dans *l'Atlas de la littérature potentielle* (1981), Roubaud déclare que le statut de la contrainte « n'est pas posé *a priori* différent de celui des contraintes élaborées par la tradition »⁴¹. De fait, cette déclaration affirme l'existence de contraintes propres à l'Oulipo et distinctes des contraintes dites « traditionnelles ». La position de l'Oulipo sur la notion a donc évolué par rapport au *Premier manifeste*. Deux ans plus tard, dans son texte « La règle et la contrainte », Bénabou ne fait que poursuivre la réflexion amorcée par Roubaud. Il remplace les « contraintes élaborées par la tradition » ou les « contraintes traditionnelles » avancées par Roubaud par la notion de « règles », « tant chéries des classiques »⁴², ces deux désignations poursuivant l'idée d'un concept de contrainte généralisé tel que conçu dans le *Premier manifeste*. Ainsi, par ce remplacement terminologique,

38 B. Schiavetta, J. Baetens, « Définir la contrainte ? », *op. cit.*, p. 21.

39 J. Jouet, « Avec les contraintes (et aussi sans) », *op. cit.*, p. 34.

40 Pour ne donner que des exemples concrets : « L'Oulipo a donné son nom à la contrainte et lui a assuré une visibilité ». C. De Bary, *Une nouvelle pratique littéraire...*, *op. cit.*, p. 7 ; « Dans le vocabulaire critique contemporain, le terme n'est devenu courant qu'en relation avec l'étude des grands auteurs oulipiens comme Queneau, Perec ou Calvino [...] ». B. Schiavetta, J. Baetens, « Définir la contrainte ? », *op. cit.*, p. 21.

41 J. Roubaud, « La mathématique... », *op. cit.*, p. 53.

42 M. Bénabou, « La règle et la contrainte », *op. cit.*, p. 103.

Bénabou exclut les règles d'écriture canonisées ou généralement admises de l'ordre de la contrainte : l'association de la contrainte à l'Oulipo, déjà amorcée par Roubaud, s'en trouve davantage renforcée.

En 2001, avec la parution de l'ouvrage collectif *Un art simple et tout d'exécution*, l'Oulipo mène des théorisations plus poussées de sa conception de la contrainte. Parmi les contributions, l'article de Roubaud, intitulé « Notes sur l'Oulipo et les formes poétiques », traite des « caractères des contraintes traditionnelles »⁴³ et des « contraintes oulipiennes »⁴⁴. La notion de « contrainte oulipienne » est désormais explicitement avancée, ce qui s'explique tant par un usage croissant du terme « contrainte » hors du groupe⁴⁵ que par la volonté de ce dernier d'affirmer son identité propre dans le champ littéraire. À rebours de son attitude à l'égard de la contrainte tout court, l'Ouvroir revendique fermement la paternité exclusive des « contraintes oulipiennes », selon la citation de Roubaud : « Les contraintes oulipiennes ont un créateur unique : l'Oulipo »⁴⁶. Cette revendication dépasse néanmoins le cadre des œuvres de l'Oulipo, suivant le principe énoncé par le même auteur : « une contrainte oulipienne reconnue comme ayant été employée dans le passé », telle que les formes poétiques chinoises étudiées par Métail, « s'inscrit dans la famille des contraintes oulipiennes »⁴⁷. Par conséquent, le « plagiaire par anticipation » passe d'une désignation quelque peu plaisante à une notion constitutive de la littérature oulipienne. Dans son article du même recueil, Jouet préconise également que le travail oulipien est un « travail de groupe », réalisé collectivement par

43 J. Roubaud, « Notes... », *op. cit.*, p. 22.

44 *Ibidem*, p. 27.

45 On cite volontiers l'exemple de *Formules*, « revue des littératures à contraintes » créée par Bernardo Schiavetta et Jan Baetens en 1997.

46 *Ibidem*, p. 31.

47 *Ibidem*.

les membres de l'Oulipo et les plagiaires par anticipation⁴⁸. Ainsi, la délimitation du champ de la littérature oulipienne dépend de la définition de la « contrainte oulipienne » et de la reconnaissance des « plagiaires par anticipation ». Cependant, ces notions fondatrices se révèlent arbitraires de par leur interprétation souveraine par l'Ouvroir. Roubaud, faisant la comparaison entre les deux ordres de contraintes, demeure malgré tout attaché à l'*a priori* qui consiste à traiter le concept comme un donné et non pas comme un construit⁴⁹.

En effet, de « contrainte » à « contrainte oulipienne », la volonté de monopolisation conceptuelle de l'Oulipo perdure, s'appuyant toujours sur des tentatives d'élargissement de son emprise via la notion de plagiat par anticipation. Sans doute inspirés par les analyses foucaaldiennes, les oulipiens semblent avoir bien saisi le lien entre pouvoir et savoir. Le choix conscient de réactiver le terme « contrainte » au lieu de « forme », « règle » ou « structure », n'est pas anodin : par rapport à ces notions chargées discursivement, « contrainte » constitue un signifiant plus vide dans le champ critique, et donc un meilleur candidat à monopoliser⁵⁰. À travers la fabrication de ce concept et la production constante de discours visant à le charger, l'Oulipo impose une vision et construit une littérature. Ainsi peut-on reconnaître

48 J. Jouet, « Avec les contraintes (et aussi sans) », *op. cit.*, p. 35.

49 La phrase originale de Jean-Marc Gouanvic est comme suit : « La traduction échappe difficilement à l'*a priori* qui consiste à la penser comme si c'était un donné et non pas un construit ». J.-M. Gouanvic, « Au-delà de la pensée binaire en traductologie : esquisse d'une analyse sociologique des positions traductives en traduction littéraire », [dans :] *TTR*, 2006, vol. 19, n° 1, p. 123.

50 Selon De Bary, ces termes ont d'abord été employés de manière interchangeable par les oulipiens. L'usage de « contrainte » était en concurrence avec « structure » pendant un certain temps. L'adoption définitive de « contrainte » aurait pu être motivée par la volonté d'éviter toute confusion avec le structuralisme. C. De Bary, *Une nouvelle pratique littéraire...*, *op. cit.*, p. 20-21.

des « oulipiens antiques »⁵¹ et parler des « littératures à contraintes » existant « avant, ailleurs et autour de l'Oulipo »⁵². Même Roubaud doit admettre que la présence de la contrainte « peut n'être reconnue qu'avec anachronisme »⁵³ : « Très fréquemment [...], ce n'est qu'à partir d'une analyse des textes du point de vue oulipien que la présence de la contrainte peut être reconnue »⁵⁴. De cette manière, l'Oulipo devient non seulement le créateur de la contrainte, mais également le Créateur d'une histoire littéraire et d'une littérature.

Conclusion

Pour conclure, la fabrication de concepts tels que « contrainte » et « contrainte oulipienne » ainsi que l'affirmation de leur caractère arbitraire⁵⁵ permettent à l'Oulipo de dépasser les catégories préexistantes de « règle », « structure » ou surtout de « forme ». Comme le souligne Roubaud, l'arbitraire de la contrainte (oulipienne) est accentué « du fait même de son introduction intentionnelle »⁵⁶. Contrairement aux surréalistes, partisans de l'informe, qui refusent le carcan formel, l'Oulipo affronte la forme et tente de l'assujettir, dans le but de la ramener à son rôle de support au service de la création et de la volonté du créateur. D'où l'influence de l'Ouvroir dans des domaines artistiques dépassant la

51 Cette expression provient du titre d'une thèse soutenue en France : A. Blossier-Jacquemot, « Les Oulipiens antiques : pour une anthropologie des pratiques d'écriture à contraintes dans l'Antiquité », thèse de doctorat, Paris 7, 2009.

52 Ce sont respectivement le titre et le sous-titre du numéro 4 de la revue *Formules*.

53 J. Roubaud, « Notes... », *op. cit.*, p. 23.

54 *Ibidem*, p. 31.

55 L'introduction du clinamen souligne encore ce caractère. Inventé par Perec dans *La Vie mode d'emploi* (1978), ce concept vise à autoriser l'auteur à ne pas respecter la contrainte à un moment ou à un autre.

56 J. Roubaud, « Notes... », *op. cit.*, p. 29.

seule littérature. Parallèlement qualifié de non-conformiste, l'Oulipo gagne en prestige dans le champ de la littérature expérimentale, se trouvant aujourd'hui lu et imité mondialement par des auteurs cherchant à modifier les ordres établis dans leurs champs littéraires respectifs. Cette reconnaissance de sa singularité esthétique, conjuguée à l'efficacité de ses stratégies de légitimation, lui confère une influence outrepassant les frontières tant artistiques que géographiques.

Néanmoins, ce succès a également conduit à une évolution de l'Ouvroir, passant d'un « groupe expérimental » à une « quasi-institution », comme le constate De Bary. L'auteure remarque en effet chez l'Oulipo une tendance à minorer le rôle de la contrainte pour forger une identité au-delà du cadre restreint de la littérature à contrainte⁵⁷. À l'image des « avant-gardes proclamées », l'Oulipo s'engage également dans des luttes de pouvoir à travers des « revirements » et « révisions » conceptuels, constituant par là un « contre-monopole » discursif en contestant des « monopoles » établis. Malgré une poétique singulière et des stratégies habiles de légitimation, ce groupe littéraire apparaît finalement soumis aux mêmes mécanismes institutionnels et luttes définitionnelles qui caractérisent ordinairement le champ littéraire.

57 Cf. C. De Bary, *Une nouvelle pratique littéraire...*, op. cit., p. I-V.

bibliographie

- Audin M., Fournel P. (dir.), *OULIPO : L'abécédaire provisoirement définitif*, Paris, Larousse, 2014.
- Bénabou M., « La règle et la contrainte », [dans :] *Pratiques*, 1983, n° 39.
- Bénabou M., Roubaud J., « Qu'est-ce que l'Oulipo ? », [dans :] *Oulipo*, <https://www.ouliipo.net/fr/oulipiens/o>.
- Bloomfield C., *Raconter l'Oulipo (1960-2000) : Histoire et sociologie d'un groupe*, Paris, Honoré Champion, 2017.
- Blossier-Jacquemot A., « Les Oulipiens antiques : pour une anthropologie des pratiques d'écriture à contraintes dans l'Antiquité », thèse de doctorat, Paris 7, 2009.
- De Bary C., *Une nouvelle pratique littéraire en France. Le groupe Oulipo de 1960 à nos jours*, Lewiston, Edwin Mellen Press, 2014.
- Édition de la revue, « Éditorial », [dans :] *Formules*, 2001, n° 5.
- Gouanvic J.-M., « Au-delà de la pensée binaire en traductologie : esquisse d'une analyse sociologique des positions traductives en traduction littéraire », [dans :] *TTR*, 2006, vol. 19, n° 1.
- Jouet J., « Avec les contraintes (et aussi sans) », [dans :] M. Bénabou et al., *Un art simple et tout d'exécution*, Belval, Circé, 2001.
- Le Lionnais F., « Le premier manifeste », [dans :] *Oulipo, La Bibliothèque Oulipienne*, Paris, éditions Ramsay, 1987, vol. 2.
- Le Lionnais F., « Le second manifeste », [dans :] *Oulipo, La Bibliothèque Oulipienne*, Paris, éditions Ramsay, 1987, vol. 2.
- Le Tellier H., *L'Esthétique de l'Oulipo*, Bordeaux, Le Castor Astral, 2006.
- Métail M., « Poétique curieuse dans la Chine ancienne : Analyse des poèmes de formes variées », thèse de doctorat, Inalco, Paris, 1994.
- Perec G., « Histoire du lipogramme », [dans :] *Oulipo, La littérature potentielle*, Paris, Gallimard, 1981.
- Reggiani C., « Contrainte et littéralité », [dans :] *Formules*, 2000, n° 4.
- Reggiani C., « De la contrainte à la forme ? », [dans :] *Contemporary French and Francophone Studies*, 2021, vol. 25, n° 5.
- Roubaud J., « La mathématique dans la méthode de Raymond Queneau », [dans :] *Oulipo, Atlas de littérature potentielle*, Paris, Gallimard, 1981.
- Roubaud J., « Notes sur l'Oulipo et les formes poétiques », [dans :] M. Bénabou et al., *Un art simple et tout d'exécution*, Belval, Circé, 2001.
- Roubaud J., *Poésie, etcetera, ménage*, Paris, Stock, 1995.

Schiavetta B., Baetens J., « Définir la contrainte ? », [dans :] *Formules*, 2000, n° 4.

Tahar V., « Avant l'Oulipo : le plagiat par anticipation », [dans :] C. Bloomfield, C. Lesage (dir.), *OULIPO*, Paris, Bibliothèque nationale de France/Gallimard, 2014.

abstract

The Oulipian Constraint: Anomalous Definition or Strategy of Legitimation?

The concept of “constraint” is central to Oulipo’s work, yet the group has introduced this term into modern literary criticism without providing a consistent definition. The resulting ambiguities create challenges for researchers studying Oulipian constraints. This paper reviews Oulipo’s attempts to theorize constraint and legitimize its literature, examining these efforts through the lens of the group’s struggle for literary legitimacy. Indeed, the concept of constraint represents not only Oulipo’s poetic uniqueness, but also an important tool for the group to legitimize itself and gain power within the literary field. This paper argues that “constraint” has served as both an expression of Oulipo’s aesthetic singularity and a strategic lever in its bid for legitimacy.

keywords

Oulipo, constraint, form, legitimation, power.

mots-clés

Oulipo, contrainte, forme, légitimation, pouvoir.

yuhua xia

Titulaire d'un Master en traduction littéraire obtenu à l'Inalco (2020), et d'une Licence en langue et littérature françaises à l'Université Renmin de Chine (2018), Xia Yuhua est actuellement doctorant à l'IFRAE (Paris). Sa thèse est consacrée à la traduction et la réception de l'Oulipo en Chine. Au-delà, ses recherches portent sur la traduction littéraire dans la Chine moderne et contemporaine, ainsi que la littérature française du XX^e siècle et sa réception en Chine.

PUBLICATION INFO		
Cahiers ERTA	e-ISSN 2353-8953 ISSN 2300-4681	
Received : 15.04.2023 Accepted : 28.09.2023 Published : 21.12.2023	ÉTUDES	ASJC 1208
		
ORCID : 0009-0008-5313-3508		
Y. Xia, « La contrainte selon l'Oulipo : anomalie de définition ou stratégie de légitimation », [dans :] <i>Cahiers ERTA</i> , 2023, nr 36, pp. 63-79. DOI : 10.4467/23538953CE.23.031.18971		
www.ejournals.eu/CahiersERTA/		
Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).		